



Sous l'œil du Directeur Technique National, Jean-Marie Schmitt, Alain Debes vice-président de la FFVB remet le maillot de l'équipe de France à Christian Corne, adjoint au Maire de Vichy. (Photo S. Pillaud / Sportissimo).

VICHY PARTENAIRE DES ÉQUIPES DE FRANCE CADETS ET JUNIORS GARÇONS

Le 19 juillet à Vichy, lors de la cérémonie de clôture du Tournoi des huit nations cadets, la FFVB et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Vichy ont engagé un partenariat pour 2011 et 2012.

Christian CORNE, adjoint au Maire de Vichy, chargé du Tourisme - Thermalisme - Congrès - Animation pour le compte de l'OTT Vichy Sports (Office de Tourisme et du Thermalisme de Vichy) et Alain Debes, vice-président de la FFVB, ont signé une convention portant sur deux années (2011 et 2012).

"Ce partenariat vient concrétiser les événements déjà organisés à Vichy avec notamment les matches de Ligue Européenne féminine, des matches internationaux de préparation et bien entendu le Tournoi des Huit Nations, précise Alain Debes qui rappelle aussi que les interpôles garçons se disputent également à Vichy depuis deux saisons et la DTN envisage d'y implanter également les interpôles féminins."

Avec Saint-Dié-Des-Vosges, ville hôte des équipes de France féminine, et le Plus Grand Terrain de Jeux pour l'équipe de France masculine, la FFVB tient désormais tous ses sites de préparation privilégiés qui offrent des conditions optimales et dans un cadre budgétaire maîtrisé.

La FFVB s'engage à :

- implanter des manifestations sportives sur Vichy pour un volume minimal de 1500 nuitées réparties sur 2011 et 2012,
- apposer le logo de la ville de Vichy sur les maillots de match des équipes nationales cadets et juniors garçons (championnats d'Europe, championnats du monde ainsi que les tournois de qualification et tous les matches de préparation).

L'OTT Vichy Sports s'engage à :

- proposer l'hébergement et la restauration en chambre "Haut niveau" ou "Confort" du centre international de séjour ou en hôtel s'il n'y a pas de disponibilité, le tout à tarif préférentiel (prise en charge de 30 %),
- mettre à disposition gracieusement les installations sportives, salles de réunion, de vidéo, matériel...